REPUBLIQUE TUNISIENNE MINISTERE DE L'EDUCATION

DIPLÔME DU BACCALAUREAT

Le Ministre de l'Education,

- Vu la loi N°65-91 du29 juillet 1991 relative au système éducatif, notamment en son article 14,
- Vu l'arrêté du 24 juin 1992 relatif à l'examen du Baccalauréat et les textes le modifiant,
- Vu le procès-verbal d'admission définitive aux épreuves du Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire,

Délivre le présent diplôme à M. ABID Anis

Né le 11/01/1983 à Sfax

Gouvernorat: Sfax

Déclaré admis aux épreuves du Baccalauréat,

Section:

Mathématiques

Série:

00212

N°050401

Mention:

Assez Bien

Session: Juin 2002

Tunis le 23/06/2002

P/le Ministre de l'Education et p/o Le Président du Centre de Correction Signé: Adel Haddad

Cachet: République Tunisienne

Ministère de l'Education

N°036851

